



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LA CADRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACT) POUR L'ANNÉE 2025.	Décision 08/07/2026 N° DGS/2026/040

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

VU la décision N°DGS/2025/080 en date du 15 septembre 2025, portant signature d'une convention de partenariat, dans le cadre du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire), pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT les dépenses réelles réalisées par les partenaires du PACT pour l'année 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec les différents partenaires un avenant n° 1 à la convention de partenariat, dans le cadre du PACT pour l'année 2025 ayant pour objet de modifier, au prorata des dépenses réalisées en 2025, la répartition prévisionnelle de la subvention obtenue.

Article 2 :

La répartition de la subvention s'effectuera selon le tableau figurant dans l'avenant joint à la présente décision.

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 15 JUL 2026

- sa publication sur le site internet de la commune le : 15 JUL 2026

Fait à LUYNES, le 08 juillet 2026

Le Maire,

Antoine MAQUIN



Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260708-DGS_2026_040-AR

